

Contrat : C1026 Convention RU de la CU GPS&O - PRIN des Mureaux  
Opération : C1026-24-0002 Aménagements d'ensemble - Musiciens (y compris rue du parc)

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C1026-24-0002	N° IDTOP (AGORA)	A26-6078021-24-0001-001
Maitre d'ouvrage (MO)	20005988900010 GRAND PARIS SEINE ET OISE	Intitulé de l'opération	Aménagements d'ensemble - Musiciens (y compris rue du parc)
Nature de l'opération :	24 - Aménagement d'ensemble	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le renouvellement urbain du tissu urbain : vers une diversité urbaine et résidentielle</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agir par les franges :</li> </ul> <p>L'horizon du quartier ne s'arrête pas au patrimoine social existant et son renouvellement doit être pensé au-delà de cette limite. Agir par les franges en permettra tout à la fois l'élargissement (liaison aux quartiers voisins) et la diversification, notamment typologique avec la proposition d'introduire une échelle de maisons (offre concurrentielle au péri-urbain). Cette stratégie implique la définition d'une morphologie caractérisée par sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Sur l'avenue de l'Europe il existe le potentiel de renouvellement d'une façade urbaine, à vocation économique d'abord (restructuration de la tour Bizet, extension des pépinières d'entreprises à fort enjeu sur la définition du carrefour de l'Europe), mais aussi résidentielle : une fois libéré le site de l'école maternelle Brossolette, à proximité immédiate du centre Espace et des transports, un immeuble participera de cette façade de ville en cours de consolidation (80 logements environ).</li> <li>o Sur le parc du Sautour la création progressive d'une façade à la fois bien visible et perméable, combinant activités, équipements et logements neufs avec le patrimoine existant, consacrera le statut de limite méridionale de ville de la rue du Parc.</li> <li>o Sur la frange Est du quartier, limitée par le coteau de Bècheville, le projet combiné de démolition des 3 tours Debussy et de reconquête progressive du plateau par l'habitat individuel, parfois groupé de petite dimension, porte pour ambition explicite la mutation résidentielle du site et la mise en continuité de Vigne Blanche, Grand Ouest et d'Apremont, aujourd'hui isolé et réinséré dans la maille urbaine. A long terme la démolition de l'école Jean Macé permettra la continuité habitée vers le parc de Bècheville à travers du coteau.</li> <li>o A l'articulation avec Vigne Blanche il existe un enjeu identifié de liaison des quartiers aujourd'hui disjointes par les équipements vétustes. La démolition prévue de l'école Jean Jaurès libère un site à mettre à contribution d'un petit immeuble placé dans le damier des jardins familiaux.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Et agir au centre :</li> </ul> <p>Le nouveau centre de quartier entourant le parvis « Molière Prévert » doit recouvrir une vocation résidentielle explicite au-delà des équipements qu'il porte. Un potentiel d'une quarantaine de logements existe, avec pour atout la proximité du parc. La réalisation de cet ensemble à relativement court terme, sur des terrains aujourd'hui disponibles et un enjeu important du projet ANRU.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recomposer le patrimoine LRYE</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP078021 - Cinq Quartiers	78130 - LES MUREAUX	Les Musiciens	

**Calendrier opérationnel prévisionnel**

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2023	14
<b>Date de prise en compte des dépenses</b>	14/11/2019	

**Validations et modulations spécifiques**

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation hors QPV	L'opération inclut des aménagements en limite du QPV. (Cf. Avis du CE « Aménagement : rue du parc, rue Albert Thomas, rue Louis Blériot »)
Majoration du taux de subvention dans la limite de 15 points (article 3.1.1.2 titre II )	Comité d'Engagement du 12 avril 2021. Augmentation du taux de subvention de la Communauté Urbaine de 15 % à 25 % soit une majoration de 10 points pour le projet NPNRU des Mureaux.

**Calcul du financement prévisionnel ANRU**

<b>Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU</b>	8 000 000,00 €
<b>Taux max NPNRU</b>	25,00 %
<b>Subvention ANRU NPNRU</b>	2 000 000,00 €
<b>Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité</b>	10,00 %
<b>Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence</b>	0,00 %